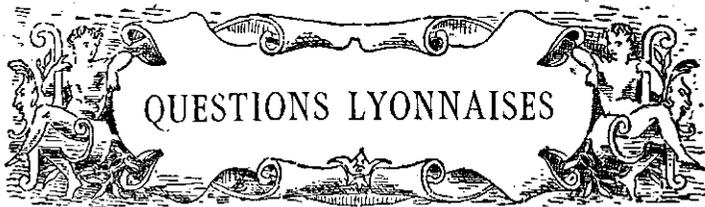


LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



LES VOIES D'ACCÈS LYONNAISES

La nouvelle gare des Brotteaux est à peine inaugurée que l'on se préoccupe déjà des modifications qu'elle pourra apporter dans le service d'exploitation de la Compagnie P.-L.-M.

Beaucoup de nos concitoyens s'imaginent que les changements seront importants et que notre ville deviendra sous peu la mieux desservie de France et de Navarre; ce sont malheureusement des illusions qui ne résistent pas à l'examen de la réalité des faits.

Tant que les voies d'accès à Lyon ne seront pas augmentées, il sera en effet de toute impossibilité d'accroître le nombre des trains et de modifier avantageusement les horaires; ce n'est pas, en tout cas, la construction d'un bel édifice qui modifiera sensiblement l'état de choses dont nous souffrons depuis longtemps.

Mais, nous dira-t-on, que faudrait-il donc entreprendre pour que les Lyonnais obtiennent enfin les améliorations souhaitées, c'est-à-dire de plus grandes facilités de transports sur toutes les directions, comme nombre de trains et vitesse, surtout aux époques de déplacements intensifs, certaines lignes étant réellement par trop deshéritées sous ce rapport.

La première idée qui se présente à l'esprit en vue de réaliser ces desiderata est le doublement des ponts de chemin de fer, ouvrages d'art devenus insuffisants en regard au trafic croissant de notre région. Il est évident que ce n'est pas avec les quatre voies des ponts de la Quarantaine et Saint-Clair, qui commandent toutes les lignes du Nord, de l'Est et en partie de l'Ouest, que l'on peut assurer dans de bonnes conditions des services aussi complexes que le comporterait un accroissement sérieux du nombre de convois, d'autant plus que la traversée de la Saône est gênée par le rebroussement de la direction de Saint-Etienne.

Donc, à première vue, la solution de la question paraît être la construction de nouveaux ponts sur les deux cours d'eau.

Mais par suite des tunnels Saint-Irénée et Saint-Clair, l'établissement de nouvelles traversées n'apporterait pas d'amélioration appréciable si l'on ne doublait pas également lesdits tunnels; toutefois, les lignes de Sathonay-Bourg et Ambérieu-Genève seraient effectivement dégagées par un nouveau pont sur le Rhône.

D'autre part, la construction d'un autre pont sur la Saône impliquerait la question de réfection de la gare de Perrache, ainsi que la suppression du rebroussement de la ligne de Saint-Etienne, et conduirait forcément au doublement de la traversée du fleuve en aval de Lyon.

Dans ces conditions, le problème devient très complexe et mérite une étude très attentive de la situation particulière de notre ville, les transformations que l'on devra se résoudre à faire devant prévoir l'avenir pour une assez longue période.

Sans prétendre présenter un projet très complet, nous nous proposons d'examiner l'ensemble de ces questions et de soumettre à nos lecteurs le programme qui nous paraît désirable; c'est ce que nous comptons faire dans un prochain article.

En tout cas, la Compagnie P.-L.-M. pourrait déjà utiliser mieux la gare Saint-Paul, comme tête de ligne pour certaines directions,

la nouvelle ligne Paray-le-Monial pouvant fort bien être desservie par ladite gare; on pourrait même lancer des trains directs sur le Bourbonnais et Paris par ladite ligne Lyon-Tassin-Moulins.

VALROSE.

UN VŒU

Notre ville, qui renferme tant d'initiatives privées intéressantes, était hier encore en bonne situation sous le rapport des constructions économiques et salubres destinées aux habitations à faible loyer.

Sans que le mérite des initiatives dont nous venons de parler soit à diminuer, il semble que nos lauriers nous aient empêché de suivre les progrès qui se font ailleurs. A Paris, notamment, on inaugurerait le mois dernier un groupe important d'habitations ouvrières sis avenue Daumesnil, véritable cité (superficie du terrain, 5.000 mètres), élevée par les soins de la *Société des Habitations économiques* (architecte : M. Labussière). L'architecture en est simple, confortable, harmonieuse et variée dans ses lignes. L'air, la lumière et l'eau, ces trois éléments essentiels de l'hygiène, sont abondamment distribués partout. Cette œuvre très étudiée est un modèle du genre.

Le Directeur de la Société a réussi avec toute son intelligence — et, dans un autre ordre d'idées, avec tout son cœur — à résoudre le difficile problème qui consiste à réunir de très nombreux appartements, tous bien indépendants, dans un ensemble de services marqué au coin de l'expérience la plus éclairée. Buanderie, lavoir, étuve avec un personnel spécial et auxquels ont droit tous les locataires, donnent à la ménagère le moyen de tenir son linge parfaitement propre et gratuitement, sans quitter son foyer. Cabines de bains et douches pour hommes et pour femmes facilitent tous les soins de la propreté sans courses extérieures. Salle commune et bibliothèque permettent aux locataires réunions de familles ou d'études en restant chez eux. Joignez à cela un service de maison bien organisé de jour et de nuit, une grande et belle cour intérieure avec jardin, où les hébés jouent sans crainte des accidents de la rue, et vous pourrez vous faire une idée de la perfection qu'a atteinte la Société dont nous parlons.

Voulez-vous des détails?... des horloges visibles de toutes les fenêtres donnent l'heure à qui veut la voir ou l'entendre. Un veilleur de nuit assure la sécurité de la cité, fermée par une belle grille en fer forgé. Un balcon fait le tour de tous les toits, réunissant toutes les cages d'escalier; de la sorte, en cas d'incendie dans l'un des escaliers les habitants trouvent des issues faciles. D'ailleurs, un service spécial d'incendie est assuré.

N'est-il pas à désirer de voir à Lyon une cité modèle dans le genre de celle de l'avenue Daumesnil? Il est facile d'en voir les avantages :

1° Ce serait poursuivre l'œuvre lyonnaise d'hygiène, si brillamment commencée l'été dernier par M. le Dr J. Courmont à l'Exposition du cours du Midi, et dont — soit dit en passant — le savant professeur a eu toute la peine et le mérite bien désintéressé ;

2° Ce serait procurer à notre population d'ouvriers et employés un abri contre la tuberculose et les tentations de l'alcool; retenir au foyer propre et clair le père et la mère

pour le plus grand bien de la famille. La distinction du logement aide grandement à la dignité de la famille.

3° Ce serait prouver que par des loyers à prix réduits les œuvres de bienfaisance privées connaissent les formes d'assistance les plus discrètes et les plus modernes ;

4° Ce serait enfin ouvrir la voie à des œuvres architecturales intéressantes. Ah ! sortir enfin du moule des maisons cubiques en mâchefer et ciment, coiffées d'un toit banal et d'une misérable corniche ; briser les alignements, supprimer les alcôves et les détestables hourdis en terre des planchers, etc., etc. En un mot, s'affranchir du terrible joug qu'impose à l'architecte un capital à rémunérer largement et qui ne lui permet pas de se mouvoir à l'aise avec les soucis de l'art, de l'hygiène et des progrès sociaux.

Notons en passant que des lois françaises récentes encouragent pour le côté financier indirectement, et même directement, les entreprises de ce genre.

Les pays étrangers nous ont devancés. Paris n'est pas resté en arrière. Lyon doit prendre le rang que lui assignent son importance et ses antécédents.

Ce vœu vient à son heure, il est réalisable, mais sera-t-il exaucé ? Nous l'espérons pour le bien de notre laborieuse population lyonnaise. G. M.

LA FÉDÉRATION DES ENTREPRENEURS DE L'EST ET DU SUD-EST A L'EXPOSITION DE LONDRES

L'Exposition franco-britannique vient de s'ouvrir à Londres : avec une très juste compréhension de l'importance, en ce siècle, du rôle des Associations professionnelles, on y a réservé une classe spéciale aux groupements industriels de toutes les nations ; les Fédérations régionales de France ont été invitées à fournir des tableaux donnant leur composition et leur but, de sorte que leur présentation collective donne la physionomie exacte de la Fédération nationale des Entrepreneurs de Bâtiments et de Travaux publics de France.

Nous avons été appelés à reproduire, pour les différentes Chambres faisant partie de la Fédération de l'Est et du Sud-Est, celui qui la concerne, et nous saisissons cette occasion, en le publiant hors texte, de bien préciser et faire connaître en quelques lignes, à nos lecteurs, l'organisation de ces grands groupements qui, réunis, forment la Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux publics. Ces Fédérations ont pris naissance après le Congrès qui eut lieu à Lyon en 1904.

A cette date, on reprochait à nos entrepreneurs leur inertie, leur indifférence à toutes les questions d'économie politique, leur manque de solidarité, leur égoïsme.

Si tel pouvait être défini leur état d'esprit il y a quelques années, nous devons constater que cet état s'est modifié rapidement et que nos entrepreneurs ont enfin compris qu'ils étaient sur une pente qui les conduirait à la ruine, s'ils ne se décidaient à s'occuper des intérêts généraux de leurs corporations.

Depuis cette époque, des Chambres syndicales patronales se sont formées dans presque toutes les villes importantes et ont aidé à la création de sections dans les villes de second ordre.

Ces Chambres se sont à leur tour réunies en Fédérations régionales. C'est ainsi qu'actuellement la France est divisée en cinq grands secteurs :

- 1° *Fédération Centrale*, siège : 3, rue de Lutèce, Paris. Président, M. SOULÉ.
- 2° *Fédération régionale Nord-Ouest*, siège : 5, rue Coetquen, Rennes. Président, M. PERDRIEL.
- 3° *Fédération régionale du Sud-Ouest*, siège social : 12, ar-

- 4° *Fédération régionale de l'Est et du Sud-Est*, siège social : 8, rue des Archers, Lyon. Président, M. BERLIE.
- 5° *Fédération régionale du Nord-Est*, siège social : 10, rue Malpertuis, à Epinal. Président, M. BAUDOIN.

Ces cinq Fédérations forment un tout sous la dénomination de *Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux publics de France*.

Cette Fédération a comme président M. SOULÉ, et comme vice-présidents MM. BAUDOIN, du Nord-Est, BERLIE, de l'Est et du Sud-Est, LIEGAUX, du Sud-Ouest, OUVREARD, du Nord-Ouest ; comme secrétaire général M. VILLEMEN, président de la Chambre syndicale de la Maçonnerie de Paris.

Ces cinq grands groupements comptaient environ 16.000 entrepreneurs en 1907 ; ce chiffre va toujours croissant et sera doublé dans quelques années.

En effet, de nombreuses Chambres se sont créées cette année. Tous les entrepreneurs soucieux de la défense de leurs intérêts, si souvent menacés, ont compris qu'ils n'arriveraient à ce but qu'en s'unissant étroitement et en faisant les sacrifices nécessaires pour être en mesure de défendre efficacement leurs industries. Leur programme est un programme de paix, aussi voyons-nous les Chambres étudier individuellement toutes les questions pouvant intéresser patrons et ouvriers. Les rapports, souvent fort intéressants, produits par ces Chambres, sont synthétisés ensuite dans chaque Fédération et en dernier lieu au bureau de la Fédération Nationale, où sont de nouveau discutées toutes les questions si complexes qui touchent à la vitalité de leurs industries et au bien-être de leurs ouvriers.

Les patrons ne sont pas des ennemis de l'évolution actuelle, comme voudraient le faire croire les Syndicats ouvriers, mais ils veulent, tout en améliorant dans la mesure du possible le sort de leurs collaborateurs, contremaîtres et ouvriers, en pratiquant toutes les conditions d'hygiène dans les usines, ateliers ou chantiers, ne pas se voir imposer, par des exagérations non justifiées, des charges qui ne leur permettraient plus d'équilibrer leur budget et deviendraient la ruine de l'entreprise et de ceux qu'elle occupe.

DEUXIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL

ORGANISÉ PAR LA

Fédération nationale française du Bâtiment et des Travaux publics.

La Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux publics fait connaître la décision prise par le bureau international permanent, de réunir, cette année, à Paris, le deuxième Congrès international de l'Industrie du Bâtiment et des Travaux publics.

La date d'ouverture de ce Congrès est fixée au lundi 21 septembre 1908, avec séances les 22, 23 et 24, où aura lieu l'Assemblée générale de clôture, terminée par un banquet ; les trois jours suivants, excursions dans les grands centres de la France.

Le Congrès sera divisé en trois sections :

PREMIÈRE SECTION. — *Du mode d'adjudication* : a) Adjudication concours ; b) Des garanties exigées par les Administrations.

DEUXIÈME SECTION. — *Réglementation du travail* : a) Limitation des heures de travail ; b) Apprentissage. Enseignement professionnel ; c) Lois des accidents ; d) Organisation industrielle internationale.

TROISIÈME SECTION. — *Du règlement amiable des litiges* : a) Arbitrage ; b) Expertises ; c) Commissions mixtes.

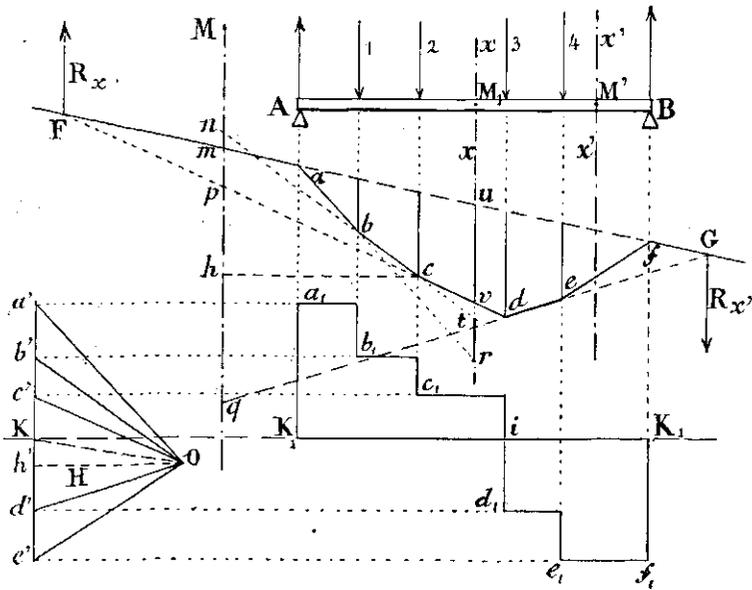
On peut envoyer dès à présent son adhésion au siège de la Fédération Nationale, 3, rue de Lutèce, Paris. Le montant de la cotisation est de vingt francs.



Résistance et Stabilité DES CONSTRUCTIONS

L'application des constructions simultanées du polygone des forces et du polygone funiculaire nous a permis de construire et, par conséquent d'évaluer à une échelle donnée la valeur des réactions aux appuis d'une poutre reposant sur deux supports.

On pourrait déterminer également, par le calcul, d'une manière très simple, les réactions aux appuis A et B en écrivant que la somme des moments de toutes les forces agissant sur la poutre, y compris les réactions A et B, est nulle par rapport à l'un des points d'appui.



Si nous désignons par $l, l_1, l_2, l_3, l_4, l_5$ les distances respectives des forces A, f_1, f_2, f_3, f_4, B au point B, nous aurons :

$$A \times l - f_1 \times l_1 - f_2 \times l_2 - f_3 \times l_3 - f_4 \times l_4 + B \times l_5 = 0$$

Mais l_5 distance de la réaction B à l'appui B est évidemment nul et le dernier terme s'annule ; on tire donc de cette relation la valeur de A, comme suit :

$$A = \frac{f_1 l_1 + f_2 l_2 + f_3 l_3 + f_4 l_4}{l}$$

Comme on a, d'autre part :

$$A + B = f_1 + f_2 + f_3 + f_4$$

on obtient :

$$B = f_1 + f_2 + f_3 + f_4 - A$$

Il suffira alors de porter dans les relations les valeurs numériques des distances en mètres et des forces en kilogrammes ou en tonnes pour obtenir par un simple calcul les valeurs de A et de B.

Les constructions graphiques permettent de déterminer aussi facilement les moments fléchissants et les efforts tranchants dans une poutre reposant en ses deux extrémités. Pour la suite de ces études il est utile de considérer les forces agissant sur la poutre comme séparées en deux groupes disposés de part et d'autre d'un plan transversal, tel que le plan uv mené perpendiculairement à l'axe de la poutre. A gauche de ce plan agissent les forces A, f_1, f_2 et à droite les forces B, f_3, f_4 . Il est évident que ces deux groupes de forces s'équilibrent, puisque l'ensemble de toutes les forces agissant sur la poutre est en équilibre, par hypothèse.

Les règles posées précédemment nous permettent de déterminer immédiatement la valeur de la résultante du groupe de gauche qui sera d'ailleurs égale et de sens opposé à celle du groupe de droite.

Nous mènerons donc dans le polygone des forces les vecteurs OK et OC' respectivement parallèles aux côtés Fa et cd du polygone funiculaire et la résultante sera le segment RC' compris entre ces deux vecteurs. Pour avoir la position réelle de cette résultante il suffira de prolonger les deux côtés correspondants du polygone funiculaire cd et aF ; leur point d'intersection en F détermine la position cherchée et Rx sera la résultante.

On doit avoir d'ailleurs :

$$Rx = A - f_1 - f_2 = Ka' - a'b' - a'c' = Kc'$$

la résultante Rx sera donc dirigée en sens inverse des forces agissantes f_1 et f_2 .

Le plan transversal peut être mené d'ailleurs dans une section quelconque de la poutre ; supposons encore, par exemple, que ce plan soit reporté entre les forces f_3 et f_4 et considérons l'ensemble des forces situées à gauche de ce nouveau plan.

Nous obtiendrons de même leur résultante en menant OK et od' parallèles aux côtés FG et de du polygone funiculaire ; ces vecteurs embrassent le segment Kd' qui donne la valeur de la résultante. La position sera déterminée, d'autre part, au moyen du point d'intersection des mêmes côtés prolongés FG et de du polygone funiculaire et doit être représentée en Rx' .

Comme cette résultante s'obtient en retranchant de A la somme des forces f_1, f_2, f_3 , laquelle est supérieure à A, on voit qu'elle doit être dirigée dans le sens de ces dernières forces et en sens inverse de A ; en outre, elle se trouve transportée à droite par suite de l'inclinaison du côté de , inverse de celle des côtés du polygone qui le précèdent.

Ces considérations permettent, comme on le voit, de déterminer la résultante de toutes les forces agissant d'un côté, à gauche, par exemple, d'un plan transversal à la poutre ; c'est ce qu'on appelle la force agissant à l'extérieur de la section correspondante. On voit que la valeur de cette force sera toujours déterminée par le vecteur OK parallèle à la droite af qui ferme le polygone funiculaire et par un second vecteur parallèle au côté du funiculaire coupé par le plan transversal ; quant à sa position, elle est donnée par l'intersection des côtés du polygone funiculaire précités ; enfin la résultante est dirigée de bas en haut si le point d'intersection tombe à gauche de la section considérée et, en sens inverse, ou de haut en bas, si le point d'intersection se trouve à droite de ladite section.

On appelle moment d'une force, telle que la force f_2 , par rapport à un point quelconque M situé dans le plan de la poutre, le produit de cette force, par la longueur de la perpendiculaire abaissée de ce point sur la direction de la force considérée. Il est évident, d'ailleurs, que dans le cas qui nous occupe il revient au même de mener par le point M une verticale, c'est-à-dire une parallèle aux forces agissantes et d'abaisser des diverses forces, des perpendiculaires sur cette verticale.

Par conséquent, le moment M_2 de la force f_2 par rapport au point M sera :

$$M_2 = f_2 \times ch = f_2 \times l$$

le point c étant situé sur le prolongement de la force f_2 .

Ceci posé, voici maintenant comment on détermine graphiquement la valeur des moments fléchissants soit d'une force, soit des faisceaux de forces situés à gauche d'une section donnée.

S'il s'agit d'abord du moment de la force f_2 , par exemple, nous prolongerons les côtés correspondants bc et cn du polygone funiculaire jusqu'en leur rencontre en n et p avec la verticale passant par M ; le segment np ainsi déterminé est proportionnel au moment cherché.

En effet, les deux triangles $cnp, ob'c'$ sont semblables comme ayant leurs côtés respectivement parallèles, deux à deux. On peut donc écrire la proportion :

$$\frac{b'c'}{np} = \frac{oc'}{cp} = \frac{oh'}{ch}$$

en tenant compte également de la similitude des triangles $oh'c'$ et chp ; d'où l'on tire :

$$b'c' \times ch = oh' \times np$$

Mais $b'c'$ est égal à f_2 et $ch = l$; on a donc :

$$f_2 \times l = M_2 = np \times oh' = np \times H$$

en désignant par H la perpendiculaire oh' ou distance polaire du point O à la verticale $a'e'$ de la somme des forces parallèles.

Si l'on remarque que les vecteurs du polygone des forces représentent les intensités des forces correspondant au polygone funiculaire, le vecteur H constituera la composante horizontale et constante de ces diverses forces; on la désigne à ce point de vue sous le nom de tension horizontale.

Ainsi le moment des forces verticales agissantes est égal au produit de la tension horizontale par les segments tels que np déterminés comme nous l'avons indiqué plus haut.

Le moment de la force 3 serait de même :

$$M_3 = pq \times H$$

La somme des moments des forces f_1 et f_2 sera dès lors :

$$M_2 + M_3 = (np + pq) \times H = nq \times H$$

Pour déterminer la somme des moments ou le moment de la résultante de la force extérieure à la section av , il suffira de prolonger les côtés du funiculaire extrême et correspondant à la section considérée et l'on détermine ainsi le segment mp sur la verticale de M .

Le moment correspondant Mx sera donc :

$$Mx = mp \times H$$

C'est le moment de la résultante Rx déterminée précédemment. Celui de la résultante Rx' serait de même :

$$Mx' = mq \times H$$

On voit que le moment de la force extérieure à une section donnée est positif pour la force résultante située à droite de la verticale de M et négatif pour celle dont le point d'application est à gauche de cette ligne par rapport à laquelle sont pris les moments.

DYNAMIS.

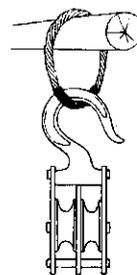
“ TIME IS MONEY ”

Tous procédés, tour de main, machine, outil, etc., susceptibles de faire gagner du temps ou de l'argent aux hommes d'affaires auxquels ils s'adressent, doivent être signalés le plus rapidement possible par les organes de la presse spécialiste. C'est dans ce but que je me permets de vous adresser, pour votre journal, *la Construction Lyonnaise*, la description de l'anneau d'échafaudage volant, modèle déposé, fabriqué par M. J.-François Piol, 29, cours Lafayette, à Lyon. C'est un modeste outil, si même on peut l'appeler outil, mais il possède toutes les qualités requises par les services qu'il doit rendre : souplesse, légèreté, volume réduit, facilité d'inspection et de pose, solidité éprouvée et bas prix. Sans tenir compte de la réduction du temps d'installation dans l'établissement des échafaudages, il fera économiser à tout entrepreneur qui en fera usage plus de 50 % sur les cordes à main employées dans le même but.

Après deux ans d'hésitation pour les uns et de résistance pour les autres, il devient d'un usage général à Lyon, et il commence à être employé à Grenoble, Saint-Etienne et même Genève.

C'est un anneau ovale de 35x16 de diamètre, formé d'un câble métallique de 14 millimètres de diamètre, composé lui-même de 7 torons de 5 millimètres de diamètre sans ajouture, mais assemblés en épissure longue; le 7^e toron

étant complètement noyé au milieu des 6 autres, c'est-à-dire que le câble de 5 millimètres qui forme celui de 14 en cercle est d'une seule longueur, 6 mètres environ.



Le fil employé est du fil d'acier fondu, galvanisé, n° 1, jauge de Paris, et de 130 kilogrammes de résistance. L'un des bouts de l'anneau est, à l'endroit où s'accroche la moufle, protégé par une cosse en tôle d'acier, sertie au marteau. Cette cosse empêche ainsi le câble de se plier trop de court, et le moindre fil d'être endommagé par le frottement du crochet. Elle en fait un outil inusable et de toute sécurité. En voici du reste le croquis en service :

La propriété exclusive pour son inventeur est protégée par le dépôt régulier qui en a été fait aux Tribunaux de commerce le 21 mai 1905, n° 5.458.

Jean LOPI.

LES MAITRES DES ŒUVRES¹

— SUITE —

Le maître des œuvres savait donc, d'avance, le point exact des naissances des divers arcs, ceux de leurs rencontres et de leurs pénétrations. Il connaissait les résultats des poussées, leurs directions et leur puissance. Il avait calculé les charges et réduit leurs résistances aux plus justes limites.

Ainsi fixée par des épures, sa conception pouvait être exécutée. Les maçons, tailleurs de pierres et imagiers n'avaient plus qu'à marcher en aveugles. Telle était la physionomie de ces maîtres du XIII^e siècle, hommes complets, savants, audacieux, artistes pittoresques et imaginatifs, ingénieux symbolistes, dont les connaissances étaient universelles. Leurs témoins sont les cathédrales de Paris, de Soissons, d'Amiens, de Laon, de Bourges, de Chartres, de Rouen, de Reims, etc., qui chantent encore et chanteront longtemps leur gloire.

Toutes ces merveilles écloses entre 1190 et 1240, témoignent d'une activité extraordinaire. C'est au milieu de l'enthousiasme général que les chantiers s'organisent et les immenses neufs s'élèvent comme par enchantement ! Rien ne peut donner l'idée de l'empressement avec lequel les populations urbaines concourent à l'érection des temples qui, dans leur esprit, devaient constituer la manifestation la plus imposante du droit nouveau.

On comprendra la popularité des maîtres qui eurent la joie et l'orgueil de réaliser de telles œuvres. Acclamés par la voix de l'opinion, ils groupèrent autour d'eux des disciples pour les aider dans leurs travaux.

A côté de chaque cathédrale, s'élève, alors, une maison qui est mise à leur disposition sous le nom de « Maison de l'Œuvre ». C'est là qu'on étudie les plans, qu'on prépare les épures, qu'on élabore les devis, que sont collectionnés tous les modèles en bois, les moelles, pour le imagiers et les tailleurs de pierres. Tout y est classé avec cet esprit de suite et de logique qui caractérise le moyen âge. Cette maison de l'œuvre est un admirable atelier d'art où les élèves reçoivent l'enseignement et la doctrine de maîtres vénérés. Pierre de Monterau et Jean de Chelles à Paris, Robert de Luzarches à Amiens, Robert de Coucy à Reims, Simon de Mortagne à Tours, Jean d'Andely à Rouen sont de véritables chefs d'écoles.

**

Au XIV^e siècle, les règles de l'architecture nationale sont fixées. Les grandes écoles, dont nous venons de dire l'origine, ont accusé leur personnalité, sous l'influence de maîtres qui les ont dirigées. Les élèves, moins originaux, ne sont

¹ Conférence faite à la Distribution solennelle des Récompenses de la Société Académique d'architecture, par M. AUGUSTIN CROMEL, le 15 décembre 1907.

que les propagateurs des règles adoptées, des types consacrés.

Les caractères sont définis par province. Chacune a sa méthode, ses barèmes. L'art, enfin, devient, à proprement parler, *classique*. Il s'avance dans cette voie avec quelque chose de prévu dans les combinaisons, qui marque la fin d'une grande époque. La science l'emporte sur l'art et l'absorbe.

C'est pendant le XIV^e siècle qu'on voit s'élever ces monuments qui réduisent les pleins aux dimensions les plus restreintes et font pénétrer la lumière par toutes les issues praticables. Malgré l'extrême recherche des combinaisons et à cause du calcul qui préside à toutes les parties de l'architecture, celle-ci nous laisse sans émotion.

Il faut dire que le XIII^e siècle avait laissé peu de chose à faire au XIV^e siècle, en fait d'architecture religieuse. Sauf Saint-Ouen à Rouen, Saint-Nazaire à Carcassonne, Saint-Urbain à Troyes, on ne compte pas de grande église commencée et terminée pendant ce siècle. — Au contraire, la vie civile a pris un immense développement. C'est le beau moment de l'architecture laïque.

Les villes élèvent des maisons communes, des beffrois, des marchés, des bains publics, des hospices, des remparts. La bourgeoisie, enrichie, bâtit des demeures plus vastes, où déjà, apparaissent des habitudes de luxe. Les seigneurs donnent à leurs châteaux des aspects plus gais, car il s'agit moins, pour eux, de se défendre contre leurs voisins que de vivre en protecteurs de leurs vassaux. Innombrables seraient les œuvres que nous pourrions citer qui nous étonnent par la perfection de leur exécution et la logique de leur ordonnance. A ce moment, le maître des œuvres est un savant ingénieur, hygiéniste impeccable, qui connaît et pratique le tout à l'égout ; au point de vue social, un homme de l'art, absolument indépendant. Le propriétaire qui veut construire doit acheter lui-même ses matériaux, approvisionner son chantier, embaucher des ouvriers. Tout le travail se fait en régie ou aux pièces et nous ne voyons dans aucun document que le maître des œuvres doive intervenir pour l'évaluation des ouvrages et l'administration des fonds. C'est un artiste qui rédige un projet, en donne les détails et veille à ce qu'on s'y conforme. Si le chantier est trop éloigné, il se contente d'envoyer les plans. Il ne touche pas d'honoraires proportionnels, mais un traitement fixe, au mois ou à l'année, suivant l'importance des travaux.

**

Pendant la première moitié du XV^e siècle, la place élevée qu'occupaient les architectes des XIII^e et XIV^e s'abaisse peu à peu. Aussi, les constructions perdent-elles ce grand caractère d'unité qu'elles avaient conservé pendant la belle époque de l'art ogival. On s'aperçoit que chaque corps de métier travaille de son côté, en dehors d'une direction générale. — Les chapitres, les municipaux, les seigneurs et le roi lui-même, lorsqu'ils veulent construire, appellent des maîtres maçons, charpentiers, sculpteurs et autres. Chacun fait, de son côté, ses plans, devis et marchés. — De l'architecte, il n'est plus question !... Sans doute, le directeur du chantier ne disparaît pas, mais sa fonction est profondément modifiée. Ce n'est plus un artiste indépendant, mais un chef de corporation, intéressé à l'entreprise, qui prend un travail à forfait. Chaque corps d'état exécute son propre projet sans se soucier de celui du voisin. Aussi, les monuments de cette époque, à côté de détails charmants, présentent-ils des défauts de proportion et d'harmonie qui nous choquent. Ce déclin doit être attribué à l'omnipotence des corporations qui, de plus en plus puissantes, pourvues d'artisans habiles, entraînées aux solutions des problèmes les plus difficiles, employaient toute leur influence à obtenir l'adjudication de travaux susceptibles de leur faire honneur, de les mettre en évidence ! Ces rivalités, de maîtrise à maîtrise, excluaient toute idée d'entente avec des artistes étrangers à la corporation,

qui auraient détourné à leur profit une partie de la gloire recherchée.

Du reste, il s'agissait, le plus souvent, de travaux isolés, d'achèvement ou de réparation.

Le pays, ravagé par la guerre de Cent Ans, n'était pas à la construction !

Avec la paix qui salue la fin du XV^e siècle, nous voyons le chantier se rouvrir et nous assistons à ce beau mouvement qui a précédé et amené la Renaissance française. C'est une véritable fièvre dans le domaine religieux : d'après le *Manuel archéologique* de M. Eulard, plus de 760 églises reprennent leurs travaux interrompus. Ce sont les chapitres de Tours, de Troyes, de Nevers, d'Auxerre, de Sens, de Senlis, d'Evreux, de Rouen, de Beauvais et de Bourges qui donnent l'exemple en consacrant des sommes considérables à parfaire les chefs-d'œuvre que cent ans de guerre avaient laissés en suspens.

**

Nous voici au beau moment du style fleuri, celui où l'ogive se perd dans l'accolade et la contrecourbe, qui devait conduire l'art de bâtir aux confins du tour de force. L'architecture gothique dit son dernier mot. Perdu dans les problèmes de géométrie et les subtilités de la construction, le maître de l'œuvre, entouré d'une nuée d'exécutants, lié à une corporation qui a ses types consacrés, sa méthode, une haute opinion de son mérite, perd tout caractère individuel et se confond dans sa corporation. De là, la grande difficulté que l'histoire éprouve à attribuer à tel ou tel maître des œuvres connues.

Toutefois, bien qu'il ne soit pas facile de préciser le rôle du maître de l'œuvre et de lui faire sa part d'invention, un travail récent de M. Marius Vachon vient de jeter un peu de lumière sur le brouillard qui enveloppait cette période de l'art, en retirant de l'oubli quelques noms qui honorent grandement notre profession, et en leur donnant la paternité de grandes œuvres, faussement attribuées à des maîtres étrangers.

(A suivre.)

AUGUSTIN CHOMEL.

CONCOURS

LYON

ÉCOLE RÉGIONALE D'ARCHITECTURE : ADMISSION

Les épreuves du concours d'admission à l'École régionale d'architecture de Lyon (2^e session de l'année scolaire 1907-1908) commenceront le lundi 15 juin prochain, à 8 heures du matin.

Pour les inscriptions, qui seront reçues jusqu'au 11 juin, à 4 heures du soir, au secrétariat du Palais des Arts, place des Terreaux, les candidats devront produire un extrait d'acte de naissance sur papier timbré et un certificat attestant qu'ils sont capables de subir les épreuves du concours. Cette dernière pièce doit être délivrée soit par l'un des professeurs de l'École, soit par un professeur-chef d'atelier extérieur, soit enfin par un directeur ou un professeur d'école publique de dessin.

Nul ne peut obtenir son inscription s'il a moins de quinze ans ou plus de trente ans révolus.

Pour tous autres renseignements, on devra s'adresser au secrétariat du Palais des Arts de Lyon, où le programme du concours est tenu à la disposition des candidats.

LYON

INSPECTEUR AU SERVICE MUNICIPAL D'ARCHITECTURE

Résultats.

Trois candidats ont pris part au concours qui a eu lieu les 28, 29 et 30 avril dernier pour un emploi d'inspecteur au service municipal d'architecture de Lyon. M. Louis GAUTHIER s'étant classé premier, a été déclaré admissible à cet emploi et a, par suite, été désigné pour l'occuper à titre d'essai.

SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR

CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE

Résultats.

L'an mil neuf cent huit et le trente avril, la Commission, nommée pour juger les projets relatifs à la création d'un groupe scolaire à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, s'est réunie sous la présidence de M. le Maire de la commune.

Neuf projets ont été soumis à son examen.

Après une étude faite des neuf projets, le jury en a retenu cinq et, après un nouvel examen, en a fait le classement par vote au scrutin secret.

M. le Maire a procédé au dépouillement des bulletins, lequel a donné le résultat suivant :

1^{er} Prix : Exécution « Yris », M. CHEVALET ;

2^e Prix, 400 francs : « Carreau », M. DUCLOS ;

3^e Prix, 200 francs : « Etoile », M. SÉRIZIAT.

Sur la demande du Jury, ont été accordées à l'unanimité :

Mentions honorables avec plaquette d'argent :

1^{re} Mention : « Rosace », MM. CATELAND père et fils ;

2^e Mention : « Coquille », M. Joseph BISSUEL.

Après l'ouverture des plis cachetés, le Maire constate que tous les candidats récompensés remplissent les conditions du programme.

Faisaient partie du jury et ont signé le procès-verbal : MM. GOUVERNE, maire ; ROLLET, adjoint ; NOIR et DUTREIX, conseillers municipaux ; C. PORTE, président de la Société Académique d'Architecture de Lyon ; CAHUZAC et CHABANNE, architectes, membres délégués par la Société Académique.

Fait à Saint-Cyr, le 30 avril 1908.

THÉÂTRE EN CIMENT ARMÉ A AGEN

La ville d'Agen vient d'être dotée d'un nouveau théâtre à la construction duquel l'architecte, M. Tronchet, a appliqué quelques idées de son ami P. Gailhard, l'ancien directeur de l'Opéra.

La salle, qui peut contenir un millier de spectateurs, est de forme ovoïde avec amphithéâtres successifs de courbes différentes ; des couloirs larges et clairs communiquant avec des escaliers nombreux assurent le rapide dégagement en cas de panique. Chaque étage est pourvu de vestiaires, toilettes, etc.

L'édification de ce monument a été des plus rapides puisque onze mois seulement se sont écoulés depuis le commencement des travaux jusqu'au jour où il a été livré au public ; ce résultat est dû à l'emploi du ciment armé pour toutes les parties intérieures ; comme autres avantages, ce procédé assure l'absolue incombustibilité et a permis la suppression de toutes colonnes ou points d'appui dans la salle, de sorte que, à aucune place, la vue n'est gênée.

L'architecture extérieure, encore que sobre comme il convient pour une ville de moyenne importance, revêt pour la façade principale, en rotonde flanquée de deux annexes en encorbellement, un aspect monumental non dénué d'un certain cachet.

L'HOTEL DU CRÉDIT LYONNAIS

Au mouvement européen et américain, qui a poussé les grandes entreprises financières, industrielles et commerciales à demander à l'architecture la manifestation extérieure de leur prospérité, la ville de Lyon n'est pas restée étrangère. Nombreux comptes rendus de notre part, nombreuses constructions édifiées de ci de là en fournissent une preuve indéniable. Au cours des travaux d'agrandissement et de res-

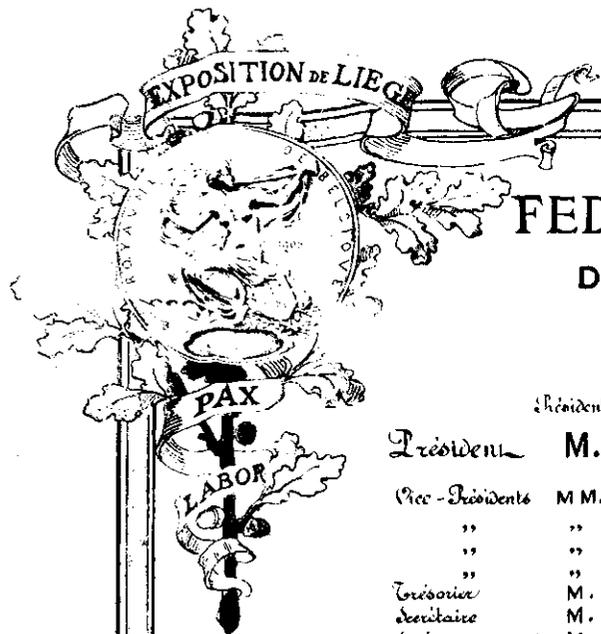
tauration de l'hôtel du Crédit Lyonnais, nous avons signalé la solide et sûre installation des coffres-forts dans le sous-sol et constaté maintes particularités intéressantes à travers le vaste rez-de-chaussée aussi bien que dans les services des étages supérieurs. Partout la gaieté d'une lumière abondante provenant soit de larges baies sur rues, soit des toitures vitrées aux deux extrémités. Les ondes lumineuses réfractées par les marches de l'escalier en verre armé se réfléchissent sur la marmorite des tables pour exalter la blancheur des murs et le poli des colonnes. Tout lavable, d'une propreté facile à entretenir : les différents verres, les comblanchien, marbre et granit brillants. Pour le public une circulation aisée, pour les employés de l'espace et de l'air ; en outre l'œil est flatté par la décoration des portes de fer, par l'ornementation des chapiteaux des colonnes, que la vive couleur du bronze rehausse, enfin par les sculptures du départ de l'escalier.

Chacune de nos visites fut matière à un article aussi complet que possible. Nous relations à la fois la recherche du concours des arts, les multiples avantages des nouveaux matériaux et leurs adaptations aux prescriptions hygiéniques les plus rigoureuses. Ne revenons pas sur ces séductions de l'intérieur. Maintenant qu'ont disparu les échafaudages de M. Grépat et qu'apparaît librement la façade, considérons la parure dont l'architecte a revêtu l'immeuble.

Au niveau du trottoir de la rue de la République, la rue la plus fréquentée encore pour longtemps, c'est le luxe des trois portes en fer forgé attirant l'attention du passant ; ce sont encore les colonnes du vestibule, dont la chaude couleur d'un stuc aussi beau que le marbre fait si merveilleux effet à travers les grandes glaces. Cela affirme la richesse de la Société, son importance croissante. Cette élégance cossue constitue le meilleur appel à la confiance du public. Quelle est l'enseigne qui d'une façon plus pressante inviterait à franchir le seuil de la Banque ? Mieux que la porte de bronze de la Banque Nationale de Chicago, ces portes en fer forgé disent la sécurité contre l'effraction et le confort de la maison. Permettant de voir d'un seul coup d'œil la salle des Pas perdus à l'aide d'une glace placée derrière les grilles, leur protection est sûre, leur utilisation constante. Comme je les préfère aux portes de bronze du Palais des Etudes de l'Ecole des Beaux-Arts, à celles des façades latérales du Panthéon, posées par Duban et Constant Dufeux, il y a un demi-siècle ! Moins imposantes, mais plus gracieuses que celles de la basilique de Notre-Dame de Fourvières, qui, de nos jours, valurent tant d'éloges à M. Sainte-Marie Perrin, elles possèdent un cachet plein de distinction.

Quant à l'ensemble de la construction, il faut du recul pour l'embrasser. L'emplacement étant inévitablement imposé, il s'agissait d'en tirer le meilleur parti. Supprimer la monotonie prosaïque et utilitaire de l'ancienne maison à loyer, raccorder le neuf au vieux dans le style moderne, surtout imprimer au tout un caractère propre à la destination ; tel était le but à atteindre. Besogne tentante, peu aisée ! Il est vrai que des places des Cordeliers et de la Bourse la silhouette peut se distinguer, sinon en totalité, au moins en partie. D'une part la maison était haute, d'autre part sa position en face du Palais du Commerce lui était préjudiciable. En un mot, une foule de considérations compliquait la solution du problème à résoudre. Cas assez embarrassant, nous devons en convenir.

Le dessin ci-contre explique le résultat auquel est arrivé M. Cahuzac. Des feuilles et glands de chênes, ornant déjà les portes, courent au-dessus du 1^{er} étage le long des corniches en ciment armé, puis sur les pilastres, sur les avant-corps, sur les pans coupés la fleur du chardon est stylisée. Le chardon est le leit-motiv choisi ; il couronne les fenêtres, il ajoure les balcons, il égaie le ton neutre du ciment jusqu'à la tête de lion en acrotère dominant le fronton, sur lequel se lit en lettres d'or « Crédit Lyonnais ». Par ci, par là, des têtes de lions se répètent heureusement, principale-



FEDERATION DES ENTREPRENEURS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS EST ET SUD-EST DE LA FRANCE

Présidents d'honneur MM. BOULAY ET BORNAREL

Président	M.	BERLIE	Vice-Président de la Fédération Nationale. Président d'honneur de la Chambre syndicale de Lyon.
Vice-Présidents	MM.	PETAVIT	Président de la Chambre syndicale de Lyon.
"	"	ROCHE	Président du Syndicat général de la Loire
"	"	VILLERET	Président d'honneur de la Chambre syndicale des entrepreneurs de la Côte d'Or.
"	"	PROST	Président de la Chambre syndicale de Chalons, juge au Tribunal de Commerce.
Traésorieur	M.	BUTTIN	de la Chambre syndicale de Lyon
Secrétaire	M.	LAFOSSE	de la Chambre syndicale de Lyon
Secrétaire-adjoints	M.	CHAMONARD	Président honoraire de la Chambre syndicale de Mâcon
"	"	ELY	Président de la Chambre syndicale de la Savoie.
"	"	MONTPEYROUX	Président de la Chambre syndicale de Bourg
"	"	RENAULT	Président de la Chambre syndicale de Nevers
Rapporteur	M.	SAPANET	de Lyon, juge au Tribunal de Commerce de Lyon.
Avocat-consultant	M ^e	QUAK	Avocat à la Cour d'Appel, rue Platière, 7, Lyon.
Notaire-consultant	M ^e	CHACHUAT	Notaire, place des Carreaux, 9, Lyon.
Secrétaire général	M.	PAUL GONNOT	Rue des Archers, 8, Lyon.

Historique

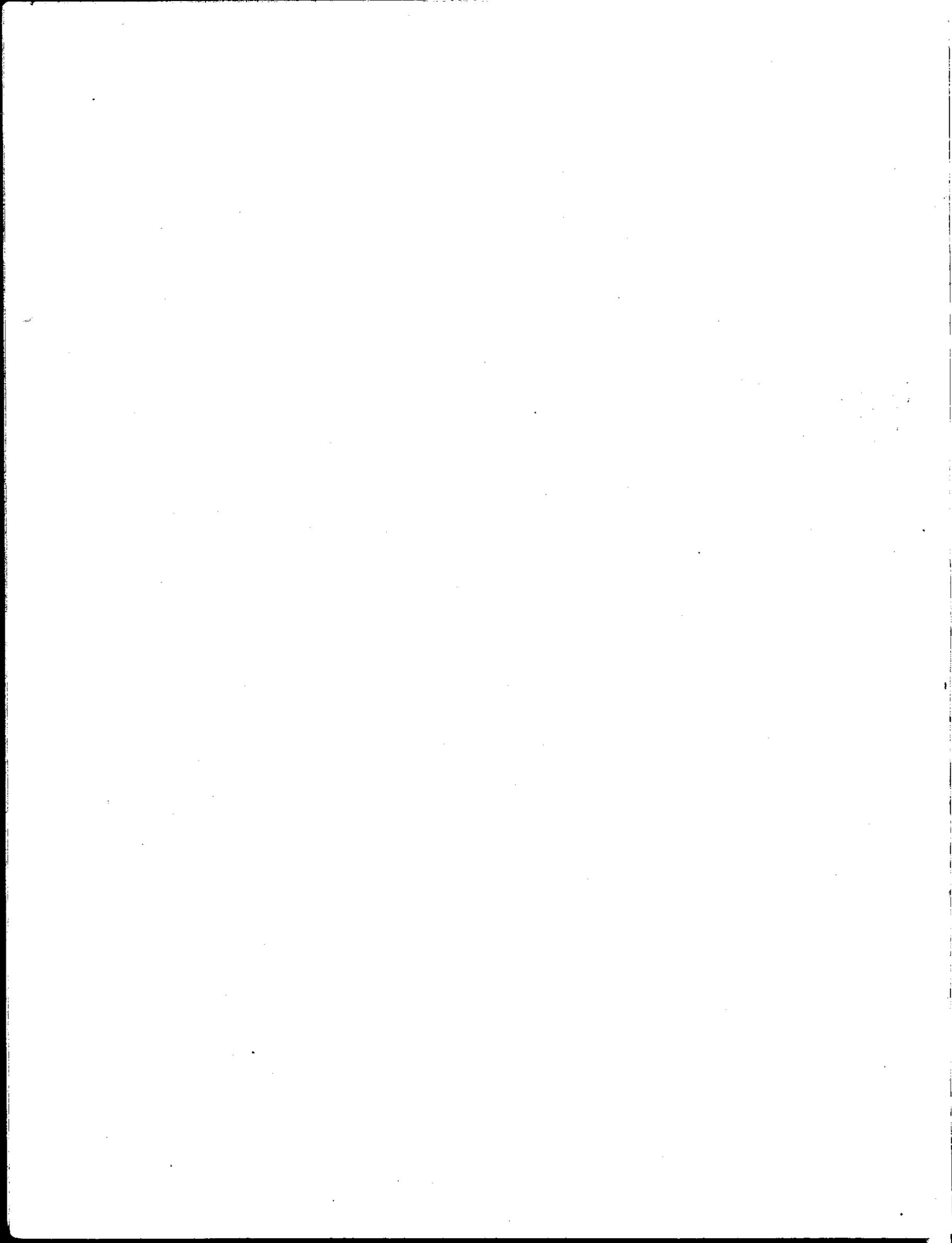
La Fédération des Syndicats Nationaux du Bâtiment et des Travaux publics de l'Est et du Sud-Est de la France a été fondée le 13 Avril 1902.
Elle a pour but l'étude et la discussion en commun de toutes les questions intéressant plus particulièrement l'industrie du Bâtiment et des Travaux publics.
Son siège a été à Mâcon (Saône et Loire) depuis le jour de sa fondation jusqu'au 22 Février 1904 (président M. Boullay) puis à Villefranche-sur-Saône jusqu'au 18 Février 1906 (président M. Bornarel) et depuis cette époque à Lyon, rue des Archers, 8.
La Fédération de l'Est et du Sud-Est est un des cinq grands groupements de la Fédération Nationale (président M. Doulié)
Elle comprend les Chambres syndicales suivantes :

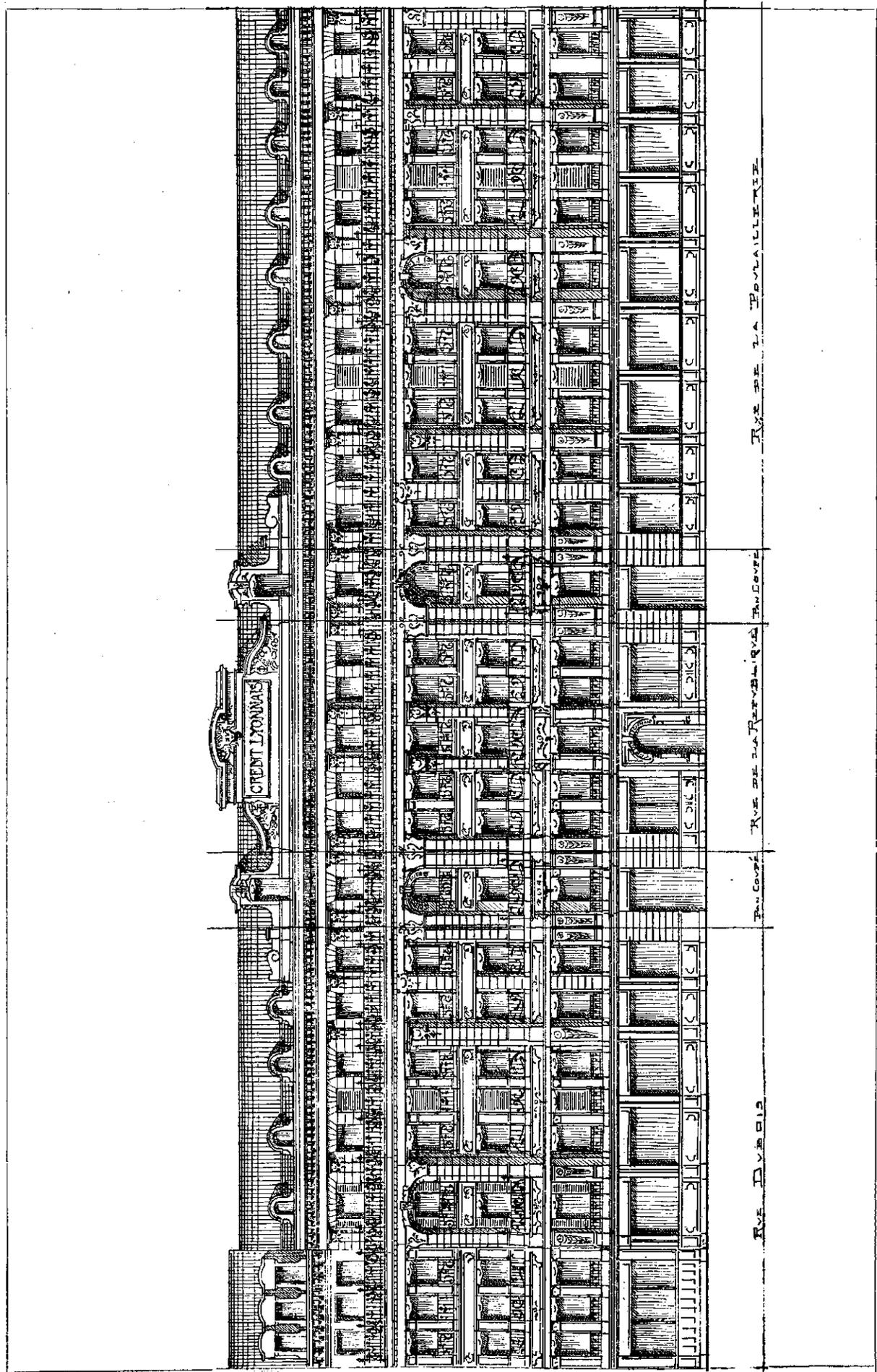
	Membres		Membres
Chambre syndicale des Entrepreneurs du bâtiment de la Ville d'Anancy et de son arrondissement	42	Chambre syndicale des entrepreneurs de bâtiment et de travaux publics de Lyon et de la région à Lyon	730
Chambre syndicale des entrepreneurs d'Annonay et de la région	64	Chambre syndicale des entrepreneurs et industriels du bâtiment de la Ville de Mâcon et son arrondissement à Mâcon	80
Chambre syndicale des entrepreneurs de travaux publics du Doubs à Besançon	91	Chambre syndicale des entrepreneurs de bâtiment et travaux publics à Moulins	165
Chambre syndicale des entrepreneurs du bâtiment et industriels de l'An à Bourg	70	Syndicat des entrepreneurs du bâtiment et travaux publics de Evreux, Meville sur Ecluse et la région, à Meville sur Ecluse	23
Chambre syndicale des entrepreneurs en bâtiment de Bourgoin-Jallieu	61	Syndicat des entrepreneurs de Nevers - Bâtiment et Travaux publics	147
Syndicat des entrepreneurs du bâtiment du canton de Cannes alaines	56	Chambre syndicale des entrepreneurs de Travaux publics et de bâtiment de l'arrondissement de Roanne, à Roanne	110
Chambre syndicale des entrepreneurs du bâtiment et des Travaux publics de l'arrondissement de Chalons sur Saône	116	Chambre syndicale du bâtiment du Canton de Chamond à Chamond	97
Chambre syndicale des entrepreneurs de bâtiments et de Travaux publics du département de la Savoie à Chambéry	221	Syndicat général des chambres nationales du bâtiment et des Travaux publics du département de la Loire, à Saint-Etienne	142
Chambre syndicale des entrepreneurs de Clermont-Ferrand et du département du Puy de Dôme	145	Chambre syndicale des entrepreneurs du bâtiment de la Ville de Combrus de son Canton à Combrus limitrophes, à Combrus	23
Chambre syndicale des entrepreneurs en bâtiment de l'arrondissement de Dole	34	Chambre syndicale des Maîtres Carriers de Tregu et de la région	10
Chambre syndicale des entrepreneurs en bâtiment et de Travaux publics du département de la Côte d'Or à Dijon	296	Syndicat professionnel des entrepreneurs de Travaux de bâtiment de Valence à Bourg les Valence	67
Chambre syndicale des entrepreneurs de bâtiment de la ville de Givors	44	Chambre syndicale des entrepreneurs en bâtiment de la ville de Vienne	59
Union des syndicats nationaux du bâtiment et des Travaux publics de la ville de Grenoble et des environs, à Grenoble	104	Chambre syndicale des entrepreneurs et des industries s'y rattachant de l'arrondissement de Villefranche sur Saône	193
Chambre syndicale des entrepreneurs et industriels du bâtiment de l'arrondissement de Lons le Saunier à Lons le Saunier	30		

La Fédération a tenu, depuis sa fondation, les Assemblées générales qui suivent

27 juillet 1902	à Mâcon	8 octobre 1905	à Moulins
18 février 1903	à Mâcon	18 février 1906	à Lyon
15 novembre 1903	à Nevers	14 octobre 1906	à Marseille
28 février 1904	à Villefranche-s Saône	16 février 1907	à Lyon
6 novembre 1904	à Lyon	27 février 1908	à Lyon
5 Mars 1905	à Villefranche-s Saône		

Elle a pris part aux Congrès de Liège (1905), où elle a obtenu une médaille d'argent, et de Bordeaux (1907) son organe mensuel "Le Bulletin Fédéral" (16 pages) est édité gratuitement à tous les entrepreneurs faisant partie de la Fédération.





LA NOUVELLE FAÇADE DU CRÉDIT LYONNAIS
A LYON

ARCHITECTE : M. L. CAHUZAC

ment au-dessus de la porte centrale, et discrètement le caducée fait diversion. Louables, les saillies formées par les pilastres et les avant-corps s'amortissant au pied de l'édifice, louables les balcons en encorbellement du 3^e étage et le balcon du 4^e avec sa ferronnerie de 70 mètres de développement !

Les entrepreneurs qui ont collaboré à l'œuvre de l'architecte sont : MM. Pétavit, pour la maçonnerie ; Jamot, pour le ciment ; Grépat, pour la charpente ; Masson, sculpteur, pour l'intérieur ; Luppit et Vittet, pour l'extérieur ; Jaquillard, Brunard et Coudant, pour la ferronnerie ; Delangle, pour la menuiserie ; Tabard, pour la zinguerie ; Dupré, pour les abat-jour, et Gilardi pour les fermetures métalliques.

A. TUOTIOP.

ÉTANGHÉITÉ DU BÉTON

Voici quelques procédés dont les spécialistes qui en ont essayé disent du bien :

« 1^o Une fois le béton bien sec, on l'enduit d'abord d'une dissolution de savon, puis, vingt-quatre heures après, d'une solution d'alun ;

« 2^o On fait dissoudre dans l'eau une certaine quantité de potasse caustique et d'alun, à raison de 2 kilogrammes de potasse et 2 kg. 500 d'alun, dans 10 litres d'eau, et l'on ajoute 1 kg. 500 de cette solution à chaque sac de ciment. Il n'y a plus ensuite qu'à enduire le béton avec le mortier ainsi obtenu ; ce procédé est très recommandé ;

« 3^o On ajoute au ciment tiède, en cours de fabrication, une solution de stéarine, de potasse et de colophane, dans les proportions suivantes : 245 grammes de stéarine, 12 grammes de potasse, 10 grammes de colophane, dans 10 litres d'eau bouillie, pour 100 kilogrammes de ciment. Une fois sèche, la masse est broyée comme à l'ordinaire. »

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

LOIRE. — Réuni en session extraordinaire, le Conseil municipal de *Saint-Etienne* vient de décider le remplacement du pont-bascule de la place Jacquard, dont le fonctionnement est défectueux. La nouvelle installation entraînera une dépense totale de 3.100 francs.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Le Conseil général a approuvé le projet dressé par l'architecte départemental pour la construction d'un asile public d'aliénés ; la dépense prévue serait de 2.212.500 francs. — Le Conseil municipal de *Chalon-sur-Saône* a inscrit à son budget une somme de 2.850 francs pour l'installation de conduites d'eau et de gaz sur le chemin du Pont-de-Fer, du côté de l'avenue Boucicaut.

VAUCLUSE. — M. Carle, architecte à Sorgues, a été chargé de dresser les plans et devis des travaux relatifs à l'agrandissement du cimetière de *l'Isle-sur-Sorgues*. — Le Conseil municipal de cette commune a approuvé les plans, devis et cahier des charges des travaux d'agrandissement de la cour de l'école des garçons, ainsi que de ceux relatifs à l'ouverture des impasses rues Bonhomme et Denfert-Rochereau.

AVIS

Prière à Messieurs les Abonnés de prendre note de la date d'expiration de leur abonnement mentionnée sur l'étiquette d'envoi du Journal, afin de nous faire parvenir en temps utile le montant de leur renouvellement.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Construction du pont de l'Homme de la Roche

Enquête d'utilité publique. — Une enquête est ouverte pendant vingt jours, à dater du 1^{er} courant, sur l'avant-projet présenté par l'Administration municipale de Lyon, pour la construction d'un pont métallique sur la Saône, vers l'Homme-de-la-Roche, avant-projet approuvé par le Conseil municipal de Lyon, le 14 avril 1906. Les pièces sont déposées à la Préfecture du Rhône, 3^e division, 1^{er} bureau.

Construction d'un groupe scolaire chemin de Combe-Blanche.

M. Meysson, architecte en chef de la Ville, a établi un projet de construction d'un groupe scolaire, chemin de Combe-Blanche, à l'angle de l'avenue Berthelot, dans une propriété acquise par la Ville. Il comporte six classes, de 40 élèves chacune, ainsi que des préaux, une cantine et des bureaux pour le directeur et la directrice, avec de vastes cours de récréation pour les enfants. La dépense s'élèverait à 51.982 fr. 80, les honoraires de l'architecte compris, mais non le mobilier scolaire. Les travaux seraient confiés aux entrepreneurs de l'entretien des bâtiments communaux, aux conditions de leurs marchés.

Syndicat des Architectes du Rhône.

Le Syndicat des Architectes du Rhône, dans son Assemblée générale du 9 mars, a procédé, conformément à ses statuts, au remplacement des membres sortants démissionnaires ou décédés de son Conseil d'administration. Ont été élus : MM. Marius JACQUET, G. RAMBAUD, DANTHON, MICHEL et BOISTARD.

Le Bureau a été ensuite constitué pour l'année 1908 ainsi qu'il suit :

Président.	MM. BILLON.
Vice-Président.	DESJARDINS.
—	RIBOUD.
Trésorier.	CUMIN (Jules).
Secrétaire.	PERONNOT.
—	RAMBAUD.
Archiviste.	LAMBERT.

Union syndicale des Gérants d'immeubles de Lyon.

Le Syndicat vient de procéder aux élections complémentaires de sa Commission administrative, qui se trouve ainsi constituée pour l'exercice 1908-1909 :

Président	MM. RIBEYROLLES.
Vice-Président.	ARCHINET.
Secrétaire général	GENIN.
Trésorier	G. GUILLERMAIN.
Secrétaire	DURANSON.
	C. FAYOLLE.
	H. BAUDET.
Membres	JUBIN.
	PASCAL.

Élection de M. Quak au Conseil municipal.

Parmi les nouveaux élus du Conseil municipal de Lyon, nos lecteurs sont certainement heureux de trouver le nom de M. Quak, avocat à la Cour d'appel, conseil de la Chambre syndicale des Entrepreneurs et de la Fédération de l'Est et du Sud-Est. Il est assez universellement connu dans le monde du bâtiment, où il s'est acquis d'unanimes sympathies, pour que nous n'ayons pas ici à faire de lui un plus long éloge que sa modestie nous reprocherait.

Il nous est toutefois particulièrement agréable de nous rappeler avec gratitude qu'au début de sa carrière, il y a une douzaine d'années, nous avons eu l'honneur de le compter au nombre de nos collaborateurs. Nos abonnés, dont nous nous plaignons à constater chaque année la constante

fidélité, n'ont pas oublié l'intérêt et la haute valeur des études de droit administratif sur les travaux publics, publiées dans *la Construction Lyonnaise*, en 1895, sous la signature de M. Quak, qui constituent pour les constructeurs un Code des plus utiles à consulter dans leurs entreprises.

La Construction Lyonnaise adresse à M. Quak ses vives et cordiales félicitations.

Hospices civils de Lyon.

Adjudication le mardi 26 mai 1908, passage de l'Hôtel-Dieu, 56, à deux heures, pardevant M^e Berger, notaire, demeurant rue Puits-Gaillot, 1, d'une parcelle de terrain dépendant du domaine Cornuty, à Vénissieux (Rhône).

Surface : 10.072 mètres carrés. — Mise à prix : 25.180 fr., soit 2 fr. 50 le mètre carré.

Renseignements à l'Administration des Hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, 56.

Brevet à vendre.

MM. Reynolds et Grubbs, titulaires du brevet français n° 316.987, en date du 17 décembre 1901, pour : Perfectionnements apportés à la production de pellicules sur plaques de verre et autres corps transparents, désirent vendre ledit brevet ou en céder des licences d'exploitation.

S'adresser à l'Office Picard (brevets d'invention, marques de fabrique), 97, rue Saint-Lazare, Paris-9, chargé de centraliser les propositions.

Vente d'un terrain des Domaines en bordure du Parc.

Samedi 23 mai 1908, à 2 heures, à l'Hôtel de la Préfecture, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, en un seul lot, sans adjudication préparatoire, de l'immeuble ci-après désigné, provenant des fortifications de la place de Lyon sur la rive gauche du Rhône, dont le déclassement a été prononcé par une loi du 21 août 1884.

Une parcelle de terrain de forme quadrangulaire, d'une superficie de seize cents mètres carrés environ, limitée : au nord, par le Parc de la Tête-d'Or ; au sud, par le boulevard du Nord ; à l'est, par la propriété Maurel, et, à l'ouest, par une parcelle à M. Serclérat. Chacun de ses côtés a une longueur de quarante mètres environ.

Mise à prix, 96.000 francs.

Chaque enchère sera au moins de 100 francs.

L'Etat garantit les tenants et les aboutissants, mais non la contenance et les produits.

Le prix sera versé à la caisse du Receveur des Domaines à Lyon, 20, rue de la Part-Dieu. Il sera divisé en cinq fractions égales, exigibles : la première, un mois après l'adjudication, c'est-à-dire le 23 juin 1908, sans intérêt jusque-là, et les quatre autres fractions, à pareil jour de chacune des quatre années suivantes, le tout avec intérêt à 4 % à compter de l'expiration du mois accordé pour le paiement du premier cinquième.

On peut prendre connaissance du cahier des charges et du plan des lieux à la Direction des Domaines de Lyon, cours de la Liberté, 27, et au Bureau des Domaines de Lyon, 20, rue de la Part-Dieu.

Reboisement des terrains incultes sans frais ni remboursement pour leurs propriétaires.

Nous croyons devoir signaler aux communes et aux particuliers propriétaires de terrains incultes, que le *Syndicat Forestier de France* se charge de reboiser (à ses frais et en employant les habitants de la commune) tous les terrains incultes ou de peu de valeur, par grandes et par petites parcelles.

Nous ne pouvons que conseiller aux maires et aux particuliers de profiter de l'occasion exceptionnelle qui leur est offerte et d'adresser immédiatement une demande à son président, 4, rue de Lille, Paris.

Adjudication d'une fourniture de matériel électrique.

Il sera procédé, le 19 juin 1908, à la Direction des Mines,

Carrières et Eaux minérales, à Sofia (Bulgarie), à l'adjudication de la fourniture de tout le matériel nécessaire à l'installation d'une station électrique destinée à la production de l'énergie nécessaire aux travaux des mines de Pernik. — Cautionnement : 30.000 francs.

BIBLIOGRAPHIE

Le **Livret-Guide des Centres de villégiature** pour 1908 vient de paraître. Il donne, par ordre alphabétique, la liste de 220 communes des environs de Lyon, avec tous les renseignements pouvant permettre le choix d'un lieu de villégiature pendant l'été : Altitude, distance de Lyon, moyens de transports, gares desservant les localités, services de voitures, médecins, pharmaciens, postes, télégraphe, téléphone, sites intéressants, liste des hôtels, etc.

Nos concitoyens, qui pourront se procurer ce guide *gratuitement*, dans les bureaux du Syndicat d'initiative, 19, place Bellecour, auront donc toute facilité de faire le choix de la localité où ils enverront leurs familles passer l'été ou les vacances. De plus, les bureaux du Syndicat possèdent, soit sur les localités, soit sur les hôtels, de nombreux renseignements complémentaires qui ne peuvent trouver place dans la brochure et seront volontiers communiqués aux personnes que cela pourra intéresser.

Le **Livret-Guide de Lyon** qu'édite chaque année le Syndicat d'initiative de Lyon et de ses environs vient de paraître, et nous avons pu constater qu'il forme, cette année, un superbe volume qui ne peut manquer de décider un grand nombre d'étrangers à venir visiter notre belle ville.

Ce *Livret-Guide* donne une description complète de nos richesses artistiques et de nos beautés naturelles, mais les photographies ont été augmentées et il y en a cette année une soixantaine. C'est cela, l'expérience l'a prouvé, qui produit le plus d'effet et décide l'étranger à venir.

Cet ouvrage apprendra aussi à beaucoup de Lyonnais à mieux connaître leur ville, dont bien des coins intéressants sont encore ignorés d'eux ; ils éprouveront ensuite un plus vif plaisir à signaler à leur tour à leurs visiteurs des curiosités souvent trop peu connues.

◇ COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON ◇

	DROITS D'ACCISE EN SUS	
	les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	160 »	165 »
— en planche rouge	200 »	205 »
— — jaune	170 »	175 »
Etain Banca en lingots	370 »	375 »
— Billiton et détroits en lingots	360 »	365 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	42 »	44 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	45 »	47 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	52 »	53 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	70 »	71 »
— — — Autres marques	68 »	» »
Nickel brut pour fonderie	350 »	» »
— laminé	600 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	300 »	325 »
— laminé	400 »	425 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	21 »	21 50
Fer à double T, AO	22 »	22 50
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	23 »	24 »

◇ DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR ◇

Du 24 Avril au 10 Mai 1908

LYON

Chemin du Pont-d'Alai, 74. Maison. Propr., M. Prat. Arch., M. Michut.

Cours Eugénie. Maison. Propr., Société du parc Chaussagne. Arch., M. Dénard.

Rue Paul-Bert, 266. Maison. Propr., Mme Marchand. Arch. M. Pignet.

Chemin du Greillon, 23. Maison. Propr., M. Roux. Arch. M. Fournier.

Rue Cuvier, 118. Exhaussement d'une maison. Propr., M. Maniguet.

Rue des Hérideaux. Maison. Propr., M. Gaudet. Arch. M. Ledieu.

Rue David, 17. Maison. Propr., M. Apprin.

Rue Duquesne, angle rue Garibaldi. Maison. Propr., Société des Hôtels particuliers. Arch., M. Thoubillon.

Avenue Duquesne, angle rue Vendôme. Maison. Propr., Société de Chirurgie et d'Orthopédie. Arch., M. Mallet.

Chemin de Saint-Aiban, 21. Villa. Propr., M. Girard. Arch., MM. Lacombe et Supier.

Chemin de Tourvieille, 22. Maison. Propr., M. Craponne. Arch., M. Douneaud.

Rue Gorge-de-Loup, 80. Hangar. Propr., M. Lachomette Villiers.

Chemin de la Vitriolerie, 44. Trois bâtiments industriels. Propr., Manufacture lyonnaise de Matières colorantes.

Rue de l'Enfance, 33. Maison. Propr., M. Clayette. Entrepr., MM. Péturaud et Perrot.

Quai Perrache et rue Desjardin. Quatre maisons. Propr., M. Vial (Denis).

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Ain. — 26 avril. — *Mairie de Curciat-Dongalon.* — Chemin vicinal ordinaire. Rectification, Montant, 7.500 fr. Adjud., M. Abel, à Bourg, prix du devis.

Drôme. — 25 avril. — *Mairie de Romans.* — Construction d'une école pratique de commerce. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonnerie. Montant, 106.095 fr. 21. Adjud., M. Molinari fils aîné, à Bourg-de-Péage, 12,35 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 17.253 fr. 54. Adjud., M. Barthélemy, rue Curial, 63, à Marseille, 23 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie et charpente en bois. Montant, 40.731 fr. 89. Adjud., MM. Petit et Chatagnon, rue de l'Île, 70, à Saint-Etienne, 12,10 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plomberie jet zingage. Montant, 14.774 fr. 41. Adjud., M. Blain, rue Sabaton, 6, à Romans, 28,10 de rabais. — 5^e lot. Serrurerie. Montant, 39.264 fr. 95. Adjud., M. Collot, rue Notre-Dame, 12, à Valence, 16 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 18 avril. — *Sous-préfecture de Saint-Julien.* — Chênex. Adduction d'eau. Montant, 5.000 fr. Adjud., Mme veuve Mosset, à Chambéry, 3 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 25 avril. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — Usinens. Adduction et distribution d'eau. Montant, 8.762 fr. Adjud., Mme veuve Mosset, à Chambéry, 1 p. 100 de rabais.

Isère. — 26 avril. — *Mairie de Tullins.* — Construction d'annexes au groupe scolaire. Montant, 37.330 fr. 26. Adjud., M. Débernardy, à Tullins, section de Fures, 8 p. 100 de rabais.

Jura. — 9 mai. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Travaux communaux. Villard-Sauveur. Alimentation en eau potable. Montant, 8.500 fr. Adjud., MM. Arnaud et Picard, à Saint-Claude, 3 p. 100 de rabais. — Coyron. Construction d'un bac et d'un batelet. Montant, 2.400 fr. Pas de soumissionnaire. — Châtel-de-Joux. Amélioration, alimentation en eau. Montant, 16.500 fr. Adjud., MM. Arnaud et Picard, 10 p. 100 d'augmentation. — Leschères. Construction d'un réservoir, d'une borne-fontaine et couverture d'un lavoir. Montant, 18.000 fr. Adjud., MM. Arnaud et Picard, prix du devis.

Loire. — 25 avril. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Dérivation provisoire du Lignon. Montant, 105.000 fr. Soumissionnaires : MM. Gâtier, 2 p. 100. — Olivier, 4 p. 100. — Lérissé, 17 p. 100. — Lardon, 17 p. 100. — Robinet, 2 p. 100 de rabais — Adj., M. Joanny, à Saint-Chamond, 18 p. 100 de rabais.

Vaucluse. — 7 mai. — *Mairie de Caderousse.* — Syndicat des digues de ceinture. Réparation des brèches ouvertes par l'inondation de 1907. Montant, 8.500 fr. Adjud., M. Ferrenq, à Saint-Etienne-des-Sorts (Gard), 2 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Dimanche, 31 mai 1908, 10 h. — *Mairie de Chausson.* — Construction d'un groupe scolaire avec mairie. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, gros fer, ciment et couverture. Montant, 15.802 fr. 41. Cautionnement, 1.500 fr. — 2^e lot. Charpente, menuiserie, serrurerie, zinguerie. Montant, 10.906 fr. 55. Cautionnement, 1.000 fr. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture, fumisterie, vitrerie. Montant, 3.435 fr. 70. Cautionnement, 300 fr. — Visa huit jours avant l'adjudication par M. Delorme, architecte directeur des travaux à Mornant. — Renseignements à la mairie.

Rhône. — Vendredi 5 juin 1908, 2 h. — *Hôtel-de-Ville de Lyon.* — Atelier de construction de Lyon. Travaux à exécuter à l'arsenal de Perrache pour le badigeonnage des façades extérieures des bâtiments. Crépis, enduits

et badigeons sur maçonneries de moellons, lessivages de pierres de taille. Montant, 2.765 fr. 66. — Renseignements aux bureaux du service des Bâti-ments, 2, rue Bichat, arsenal de Perrache.

Allier. — Vendredi 29 mai, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux divers à l'établissement départemental de Sainte-Catherine. — 30^e lot. Eaux (canalisations extérieures). Montant, 23.700 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — 38^e lot. Epuration des eaux résiduaires (fosse septique). Montant, 16.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements à la préfecture (1^{re} division).

Alpes-Maritimes. — Samedi 23 mai, 10 h. — *Mairie de Nice.* — Construction d'égouts. — 1^{er} lot. Construction et amélioration du réseau d'égouts des quartiers Abattoirs (Saint-Pons). Montant des travaux, 200.360 fr. 44. Somme à valoir, 19.630 fr. 56. Ensemble, 220.000 fr. Cautionnement, 10.000 fr. 2^e lot. Construction et amélioration du réseau d'égouts du quartier Monthoron (boulevard Carnot). Montant des travaux, 153.850 fr. 28. Somme à valoir, 16.149 fr. 72. Ensemble, 170.000 fr. Cautionnement, 8.000 fr. — 3^e lot. Déviation et couverture d'une partie du vallon Saint-Barthélemy. Montant des travaux, 316.987 fr. 18. Somme à valoir, 33.012 fr. 82. Ensemble, 350.000 fr. Cautionnement, 16.000 fr. — 4^e lot. Construction et amélioration du réseau d'égouts du quartier de Riquier. Montant des travaux, 658.241 fr. 51. Somme à valoir, 65.758 fr. 49. Total, 724.000 fr. Cautionnement, 33.000 fr. L'adjudicataire d'un lot ne pourra soumissionner pour les lots suivants. Un minimum de rabais sera fixé avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

Drôme. — Dimanche 24 mai, 10 h. — *Mairie de La Roche-Saint-Secret.* — Adduction et distribution d'eau. Montant, 7.642 fr. 73. — Renseignements à la mairie.

Drôme. — Dimanche 24 mai, 2 h. — *Mairie de Saint-Agnan-en-Vercors.* — Etablissement de fontaines publiques pour desservir les hameaux de Chabottes des Bérards et du Serre. Montant, 11.950 fr. 05. Cautionnement, 300 fr. — Les soumissions devront parvenir par lettre recommandée avant le jour de l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

Isère. — Dimanche 24 mai, 10 h. — *Mairie de Voreppe.* — Construction d'une salle de réunions. Montant, 11.741 fr. 81. Cautionnement, 800 fr. — Renseignements à la mairie ou chez M. A. Rome, architecte, 4, boulevard Edouard Rey, à Grenoble.

Isère. — Dimanche 24 mai, 11 h. — *Mairie de Revel.* — Travaux vicinaux. Chemins n^{os} 5 et 6, dits du Mont et du Roussel. Construction entre le village de Revel et le hameau du Mont de dessus, sur une longueur de 2.636 m. 36, avec embranchement sur le Soubon, sur 473 m. 64. Montant, 26.912 fr. 84. A valoir, 3.687 fr. 16. Total, 30.600 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — Un minimum de rabais sera fixé avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie et au bureau de l'agent voyer cantonal de Domène.

Jura. — Jeudi 4 juin, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Agrandissement de l'École Normale d'institutrices de Lons-le-Saunier. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Sire, architecte, à Lons-le-Saunier. Montant, 78.941 fr. 17. A valoir, 6.608 fr. 63. Cautionnement, 2.500 fr. — 2^e lot. Agrandissement de l'Hospice départemental de la Vieillesse de Lons-le-Saunier (3 pavillons). Travaux évalués par le devis estimatif de M. Sire, architecte, à Lons-le-Saunier. Montant, 38.238 fr. 83. A valoir, 2.699 fr. 23. Cautionnement, 1.250 fr. — Les devis des travaux, les pièces des projets et le cahier des charges de l'entreprise sont déposés à la Préfecture (2^e division), où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Jura. — Jeudi 4 juin, 3 h. — *Préfecture.* — Tramway de Clairvaux à Foncine-le-Haut. Travaux de consolidation et d'assainissement aux abords du viaduc de Drouvenont. Montant, 12.019 fr. 42. A valoir, 1.480 fr. 58. Total, 13.500 fr. Cautionnement provisoire, 200 fr. Définitif, 400 fr. — Les soumissions devront être déposées ou arriver, par la poste, sous pli recommandé, le mercredi 3 juin, avant 4 heures du soir. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Barraud, ingénieur en chef, 5, rue de Vallière, à Lons-le-Saunier. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture (2^e division), de M. Milot, ingénieur ordinaire, à Lons-le-Saunier, 20, rue Rouget-de-l'Isle.

Loire. — Dimanche 24 mai, 2 h. — *Mairie de Saint-Victor-sur-Loire.* — Construction d'un nouveau cimetière et chemin d'accès. Montant, 12.000 fr. Cautionnement, 600 fr. — Visa, deux jours avant l'adjudication, par M. l'agent voyer cantonal. — Renseignements à la mairie.

Loire. — Samedi 4 juillet 1908, 2 h. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Manufacture française d'armes. Fourniture de 81.000 kilos briques réfractaires toutes formes, 13.000 kilos briques terre spéciale, 60.000 kilos coulis réfractaire. — Visa des certificats 23 mai, avant midi, par M. le capitaine chargé du service des bâtiments. Les soumissions devront être déposées le 9 juin 1908. Un exemplaire du cahier des charges sera envoyé aux négociants qui en feront la demande. — Renseignements à la manufacture.

Puy-de-Dôme. — Samedi 30 mai, 10 h. — *Sous-préfecture d'Ambert.* — Adduct. d'eau. Viverols. Constr. de fontaines et adduction d'eau. Mont., 28.285 fr. 72. Cautionnement, 900 fr. — Visa, trois jours avant l'adjudication, par M. Artaud, conducteur des ponts et chaussées, à Ambert. — Renseignements à la sous-préfecture.

Puy-de-Dôme. — Samedi 30 mai 1908, 2 h. — *Sous-préfecture de Riom.* — Adduction d'eau. Saint-Agoutin. Adduction d'eau. Montant, 12.200 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Saône-et-Loire. — Mardi 26 mai, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture d'Autun.* — Travaux vicinaux. Chissey-en-Morvan. Construction du chemin vicinal ordinaire n^o 7, sur 1.830 m., entre Valouze et les Croix-Barbizots. Montant, 13.000 fr. Cautionnement, 550 fr. — Renseignements à la mairie ou à la sous-préfecture.

Vaucluse. — Dimanche 7 juin, 2 h. — *Mairie de Vaison.* — Achèvement du groupe scolaire. Construction du bâtiment central, en cinq lots. —

1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie. Montant, 37 653 fr. 50. Cautionnement, 2-000 fr. — 2^e lot. Menuiserie Montant, 4.591 fr. 92. Cautionnement, 250 fr. — 3^e lot. Serrurerie. Montant, 5.199 fr. 50. Cautionnement, 260 fr. — 4^e lot. Peinture, vitrerie. Montant, 1.026 fr. Cautionnement, 50 fr. — 5^e lot. Plomberie, zinguerie. Montant, 768 fr. 90. Cautionnement. 50 fr. — Renseignements à la mairie.

SPECTACLES

CÉLESTINS Le succès du très joyeux vaudeville de Feydeau, *Occupe-toi d'Amélie*, ne s'est pas ralenti un seul jour; il sera joué la dernière matinée de demain dimanche, et continuera d'être donné en soirée la semaine prochaine. Il est admirablement joué par une pléiade d'artistes parisiens.

NOUVEAU-THÉÂTRE Tournée Vast, ce soir, 8 h. 1/2, *Clau-dine à Paris*, pièce en trois actes, de Willy, avec le concours de Mlle Marthe Sonta. Demain dimanche, matinée à 2 h. 1/2.

CASINO-KURSAAL Demain dimanche clôture de la saison. Lundi saison d'été, l'American Mimographe.

SOCIÉTÉ SPORTIVE DU RHONE Dimanche 17 mai, Hippodrome de Villeurbanne, à 2 heures précises, courses au trot, courses plates, steeple-chase.

SOCIÉTÉ DES COURSES DE LYON Hippodrome du Grand-Camp. Dimanche 24, mardi 26, jeudi 28, dimanche 31 mai.

HORLOGE Ce soir, demain dimanche 17, en matinée à 2 heures et le soir à 8 heures, pour la clôture de la saison 1907-1908, la désopilante pièce-bouffe, *Bidoche*.

OLYMPIA 66, rue Duquesne. — C'est mardi 26 mai courant qu'a lieu la réouverture de l'Olympia, ce grand et luxueux

music-hall estival, unique en province, et dans lequel M. Bonhomme, le si sympathique directeur, a apporté de confortables transformations; aussi, en dépit du pessimisme de quelques sceptiques les amateurs trouveront de salutaires distractions cet été à l'Olympia. La représentation d'ouverture est donnée au bénéfice du Syndicat d'Initiative de Lyon et ses environs; la Fanfare Lyonnaise prêter son bienveillant concours; de sensationnelles attractions et des artistes de talent défilent au programme. Cette soirée d'ouverture sera une véritable solennité artistique.

A. REY & C^o Imprimeurs-Éditeurs
4, rue Gentil, LYON

7^e Année 1908

Revue d'Histoire de Lyon

Directeur : **S. CHARLÉTY**
Professeur à la Faculté des Lettres

Sommaire du t. VII, fascicule III.

L. CHATELARD, La Corvée royale dans le Lyonnais. — P. GONNER, Les Cent-Jours à Lyon (suite). — Lettres d'Esquiros à Barodet. — Quelques sources étrangères de l'histoire lyonnaise. — Locke à Lyon. — Bibliographie. — Sociétés savantes. — Chronique.

Six Fascicules par an, formant un beau Volume in-8° illustré de 500 à 520 pages
ABONNEMENT : 12 francs PAR AN
Les premières Années, également en vente au prix de 12 francs, ont été honorées d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 48791

Tirage : 31 OCTOBRE 1908

LOTÉRIE

Le Billet : 1 FRANC

L'ŒUVRE ANTI-TUBERCULEUSE

Autorisée par la Chambre des Députés et par Arrêté du Ministre de l'Intérieur

Siège Social à NANTES, (5 rue Boileau)

434 lots en espèces pour **200.000 FRANCS**

1^{er} Gros lot : 100.000 fr. — 2^e, 25.000 fr. — 3^e, 10.000 fr

In vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, dépositaire général pour la Région, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0,15 pour 5 billets.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TULES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôttaire J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseries. Ardoises.

SOL SANS JOINTS

CHEYA. — Paul JACCAUD, 49, rue de la République, Lyon.

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLATRE

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES. PROST FRERES, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseries, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)

DÉPOT : Rue Grolée, 22 (angle Rue Childebert)

TEINTURE

LYON

DÉGRAISSAGE

La MAISON

se charge de la **TEINTURE** et du **NETTOYAGE** de tout ce qui concerne

L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT

Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants, etc.

* **STOPPAGE ET DELUSTRAGE** *

ON TEINT TOUT CONFECTIONNÉ — DEUIL EN 8 HEURES

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie. LYON-V. AISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Villette, LYON

Demandez partout l'ÉLIXIR SAINT-PIERRE

Liqueur de Table de première marque.

BIEN EXIGER LA MARQUE

Le Meilleur Préservatif

contre l'afflux

des eaux souterraines

et l'humidité des murs

est

L'ÉMULSION DE

Bitume Wunner

BREVETÉE

pour l'obtention de mortiers hydrofuges

Wunner'sche Bitumen - Werke, G. m. b. H.

Unna-en-Westphalie (Allemagne)

AGENT GÉNÉRAL :

P. SAVIGNY, Ingénieur-Chimiste

3, place Melssonier, à LYON

"LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE LES

ACCIDENTS DE TOUTE NATURE

Capital Social : Six millions huit cent mille francs

Assurances individuelles. — Assurances des domestiques. — Assurances agricoles. — Assurances des automobiles, chevaux et voitures. — Assurances commerciales et ouvrières.

PAULE et TURPEAU, agents généraux
39, rue de la Bourse, LYON, Téléphone 25-09

PAUL JACCAUD

Bureau Techni :

BÉTON ARMÉ

Systeme de Vallière

Brevet Français 305.112, S. G. D. G.

SOL SANS-JOINTS "CHEYA"

DÉPOSÉ

Fosses et Epurateurs Septiques

SYSTEME JACCAUD BREVETÉ

PROJETS ET DEVIS GRATUITS

49, Rue de la République, 49

LYON

Usine : Route de Genas